

# Repères étrangers

(1<sup>er</sup> mai 1993 - 15 juillet 1993)

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT\*

## ALLEMAGNE

27 et 28 mai 1993 : **Loi fondamentale.** Le Parlement a procédé à la révision de la Loi fondamentale afin de modifier l'article relatif à la nationalité et au droit d'asile. L'article 16, alinéa 2, se voit amputé de sa dernière phrase : « Les persécutés politiques jouissent du droit d'asile. » Mais un article 16 a est ajouté, qui reprend cette formulation. Quatre autres alinéas viennent préciser dans un sens plus restrictif le bénéfice du droit d'asile. Le Bundestag s'est prononcé le 26 mai par 521 voix contre 132. Au Bundesrat la révision a recueilli 51 voix, les Länder de Basse-Saxe votant contre (9 voix), et ceux de Brandebourg et de Hesse s'abstenant (8 voix) (*Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 27 et 28 mai 1993 ; *Süddeutsche Zeitung*, 29-30-31 mai 1993 ; *Ambassade d'Allemagne, Libération*, 27 mai 1993 ; *Le Monde*, 27, 28 et 30-31 mai 1993).

28 mai et 23 juin : **Cour constitutionnelle fédérale.** Depuis 1990, l'Allemagne connaissait deux législations relatives à l'avortement, l'une très restrictive applicable sur le territoire occidental, l'autre très libérale applicable sur le territoire oriental. La législation commune adoptée par le Parlement a été, le 28 mai, déclarée en partie anticonstitutionnelle par le deuxième Sénat de la Cour, par 6 voix contre 2, dont celle de la seule femme membre de cette Chambre. La Cour a jugé la loi incompatible avec l'article 2 de la Loi fondamentale relatif au droit à la vie.

Déjà, en 1974, le tribunal fédéral avait annulé une loi libéralisant l'avortement.

Le 23 juin la Cour rejette la demande du SPD visant à déclarer anticonstitutionnel l'engagement de la Bundeswehr en Somalie (*Frank-*

\* Université de Poitiers.

*furter Mundshare*, 29 mai 1993 ; *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 29 mai 1993 ; *Le Monde*, 29 mai, 1<sup>er</sup>, 9, 24-25 juin 1993 ; *Libération*, 29 et 30 mai 1993).

## ANDORRE

3 juin : **Souveraineté**. Moins d'un mois après la promulgation, le 4 mai, de la Constitution de la principauté d'Andorre qui avait été approuvée par référendum le 14 mars 1993 (I. : 9 123 ; vot. : 6 910 ; Bl. : 253 ; N. : 48 ; SE : 6 609 ; OUI : 4 903 [74,2 %] ; NON : 1 706 [25,8 %]), la signature d'un traité de « bon voisinage, amitié et coopération » avec la France et l'Espagne permet de mieux préciser la nouvelle situation juridique de cet Etat (*Le Monde*, 4 mai et 5 juin, *Conseil général des Vallées*).

## CANADA

25 juin 1993 : **Premier ministre, Gouvernement**. Pour la première fois de l'histoire du Canada, une femme va diriger le Gouvernement fédéral. Elue le 14 juin chef du Parti progressiste conservateur, en remplacement de M. Brian Mulroney, démissionnaire et en fonction depuis le 17 septembre 1984, Mme Kim Campbell, 46 ans, constitue un cabinet restreint de 24 ministres dont 7 sont Québécois et 8 de l'Ontario. Les 3 875 délégués du Parti progressiste conservateur l'avait choisie le 14 juin avec 187 voix d'avance sur M. Jean Charest, 34 ans, Québécois (*Le Monde*, 15 et 28 juin 1993 ; *Libération*, 12-13 juin 1993).

*NB.* — Les autres femmes chefs du Gouvernement dans le monde sont Mmes Mary Eugenia Charles (Dominique), Maria Liberia-Peters (Antilles néerlandaises), Khaleda Zia (Bangladesh), Tansu Ciller (Turquie), Hanna Suchocka (Pologne), Gro Harlem Brundtland (Norvège).

Sont chefs d'Etat Mmes Vigdis Finnbogadottir (Irlande), Mary Robinson (Irlande) et Violetta Chamorro (Nicaragua) (*Centre Presse*, 15 juin 1993).

## DANEMARK

18 mai 1993 : **Référendum, souveraineté**. Après l'échec du référendum du 2 juin 1992 (cf. *RE*, 63), les Danois ont été appelés à se prononcer une seconde fois sur les accords de Maastricht, spécialement amendés pour eux : exemptions sur la monnaie unique, la citoyenneté, la défense et la coopération en matière de police et de justice.

Cette fois le « oui » l'a emporté avec 56,8 % de suffrages (1 931 630 voix) contre 43,2 % de « non » (1 470 819 voix).

Le taux de participation a été de 85,5 % (inscrits : 3 974 672 ; votants : 3 436 940 ; blancs et nuls : 34 635) (*Le Monde*, 15, 19, 28 juin 1993 ; *Libération*, 18 et 19 mai 1993, *Ambassade royale du Danemark*).

#### ESPAGNE

6 juin 1992 : **Elections législatives et sénatoriales.** Les élections espagnoles se sont déroulées avec quatre mois d'avance, à la suite de la dissolution des Cortès (cf. *RE*, 66).

Le Parti socialiste (PSOE) de M. Felipe Gonzales Marquez, au pouvoir depuis 1982, demeure le premier parti du pays : avec plus de 9 millions de voix, il fait mieux qu'en 1989 (8,111 millions) et qu'en 1986 (8,901 millions). Il n'est pas très loin de son score historique de 1982 où il avait recueilli 10,127 millions de voix.

Il devance le Parti populaire (PP conservateur) de 4 points et de 18 sièges. Ce dernier est le grand bénéficiaire de ces élections : il gagne 9 points et 34 sièges, ce qui n'est, cependant, pas suffisant pour lui permettre d'imposer sa politique. La Gauche unie et les partis nationalistes se maintiennent.

Par contre, le Centre démocratique et social (CSD) de M. Rafael Calvo-Ortega perd ses 14 représentants.

La participation (77 % des inscrits) est la plus forte depuis 1982.

Au Sénat, le PSOE conserve également une faible majorité : 96 sièges contre 93 au PP. (Résultats complets, v. *Chronique de l'étranger*, *supra*, p. 154.)

9 et 13 juillet 1993 : **Gouvernement.** Pour la quatrième fois depuis 1982, Felipe Gonzales Marquez a été investi président du Gouvernement. Mais cette fois-ci, outre le soutien des députés de son parti, il lui a été nécessaire d'obtenir l'appui des 17 députés catalans de convergence et union (CIU) et des 5 parlementaires du Parti nationaliste basque (PNV). Il a recueilli 181 voix, alors que la majorité absolue est de 176.

Il constitue son 6<sup>e</sup> Gouvernement : un cabinet de 16 membres dont 8 sont nouveaux et 6 n'appartiennent pas au PSOE, pour la plupart des techniciens. M. Narcis Serra, Catalan, est maintenu dans les fonctions de vice-président. C'est l'exception, car les Catalans et les Basques ont repoussé l'offre de M. Gonzales de faire partie du Gouvernement. C'est le premier Gouvernement minoritaire formé par M. Gonzales Marquez (*Le Monde*, 18, 19 juin, 6, 11-12, 13 et 15 juillet 1993 ; *Libération*, 14 juillet 1993).

Les socialistes Felix Pons et Juan José Laborda ont été réélus respectivement président du Congrès des députés et du Sénat (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> juillet 1993).

## GRANDE-BRETAGNE

20 mai 1993 : **Souveraineté, traité de Maastricht.** La Chambre des communes approuve, en troisième lecture, le texte du traité de Maastricht par 292 voix contre 112, grâce à l'abstention du Parti travailliste.

Mais, tant au sein du Parti conservateur que du Labour, la discipline de vote n'a pas été respectée : 41 conservateurs « eurosceptiques », 65 travaillistes ont voté contre.

Le texte doit être maintenant soumis à la Chambre des Lords, puis, si le Premier ministre réussit à faire admettre cette procédure, à l'approbation populaire (*Le Monde*, 22 mai 1993 ; *Survey of current Affairs*, juin 1993).

## IRAN

13 juin 1993 : **Elections présidentielles.** M. Ali Akbar Hashémi Rafsandjani, à la tête de l'Etat depuis le 28 juillet 1989, est réélu Président de la République, avec 63 % des voix, pour un nouveau mandat de quatre ans.

Ce score est très inférieur à celui qu'il avait obtenu en 1989 où il avait été élu par 94,51 % des votants, avec un taux de participation de 68,5 % (cf. *RE*, 52), 4 candidats sur 128 postulants avaient été officiellement autorisés. Le taux de participation a été de 56 %.

Nom du candidat	Nombre de voix	%
Hashémi Rafsandjani	10 553 344	63
Ahmad Tavakolli	3 976 165	23,3
Addollah Jasbi	1 515 632	9
Rajabali Taheri	401 579	2,4

(*Le Monde*, 11, 13-14 et 22 juin 1993.)

## ITALIE

Du 22 avril au 12 mai 1993 : **Gouvernement.** Il aura fallu moins d'un mois, à M. Oscar Luigi Scalfaro pour constituer le 52<sup>e</sup> Gouvernement de la I<sup>re</sup> République italienne (cf. *RE*, 66).

Celui-ci est tout à fait original : outre le fait qu'il est dirigé par un ancien gouverneur de la Banque d'Italie, il est essentiellement composé de techniciens et fait fi de tout compromis entre les partis politiques.

Il reflète la volonté du Président de la République, conformément aux souhaits des électeurs, de rompre avec les pratiques politiques antérieures (cf. *RE*, 66).

Ce choix a été confirmé par le Parlement : la Chambre des députés a investi le Gouvernement par 309 voix pour, 60 contre et 185 abstentions. La Démocratie chrétienne, les socialistes, les libéraux, les sociaux démocrates, les fédéralistes européens et le mouvement référendaire de Marco Segui ont soutenu la nouvelle équipe. Le Sénat a fait de même par 162 voix contre 36 et 50 abstentions (*Le Monde*, 9-10 et 14 mai 1993).

30 juin et 15 juillet : **Réforme électorale.** A la suite du référendum du 18 avril 1993 (cf. *RE*, 66), la Chambre des députés italienne a considéré qu'elle devait également engager une révision de son mode de désignation. Le projet, adopté en première lecture à la Chambre et avec quelques modifications au Sénat, substitue à la représentation proportionnelle, appliquée depuis 1945, un mode de scrutin mixte : 473 députés — soit les trois quarts — seraient élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour, comme en Grande-Bretagne. Le quart restant — soit 157 — serait élu à la proportionnelle sur des listes régionales, le pays étant divisé en 27 régions électorales, différentes de la carte administrative. Pour pouvoir participer à l'attribution de ces derniers sièges, les partis devront avoir obtenus au moins 4 % des voix au niveau national. De plus, dans chaque région électorale, il serait opéré une réduction *a posteriori* du nombre de voix obtenues par la liste du parti qui a déjà remporté un siège avec le système majoritaire (— 25 %) ; ceci, dans le but de favoriser les petits partis (*Le Monde*, 2 et 17 juillet 1993 ; *Libération*, 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1993).

#### JAPON

17 et 18 juin 1993 : **Gouvernement, dissolution.** Une nouvelle fois, le Parti libéral démocrate (PLD) a été victime des dissensions existantes entre les différents clans qui le composent. Au pouvoir depuis le 5 novembre 1991, M. Kūchi Miyazawa et son Gouvernement ont été, fait exceptionnel dans la vie constitutionnelle japonaise, soumis à un vote de défiance qui a été adopté par 255 voix contre 220, 39 libéraux démocrates ayant voté la censure. C'est la deuxième fois, en trente-huit ans de pouvoir ininterrompu du PLD, qu'un Gouvernement est censuré (cf. en 1980, le Gouvernement de Masayoshi Ohira).

A l'issue de ce vote, la Chambre des représentants a été dissoute.

Les élections se dérouleront le 18 juillet (*Le Monde*, 20-21 juin 1993).

## MAROC

25 juin 1993 : **Elections législatives.** 2 024 candidats étaient en lice pour briguer les 222 sièges de la Chambre des représentants au suffrage universel direct, 111 autres sièges devant être pourvus dans quelques semaines par les organisations socioprofessionnelles. Avec une participation de 62,75 % des inscrits, ces élections ont vu une large progression de la coalition Istiglal-Union socialiste des forces populaires qui obtient 91 sièges ; les partis favorables à la majorité sortante recueillent 113 sièges. On notera que deux femmes font leur entrée à l'Assemblée.

Partis	Sièges
Union socialiste des forces populaires	48
Istiglal	43
Partis du progrès et du socialisme	6
Organisation de l'action démocratique populaire, ext. gauche	2
Mouvement populaire	33
Rassemblement national des indépendants	28
Union constitutionnelle	27
Parti national démocrate	14
Mouvement national populaire	14
Parti démocratique indépendant	3
Parti de l'action	2
Sans appartenance	2

(*Le Monde*, 23 au 25 ; 27-28, 29 juin, 3 juillet 1993 ; *Libération*, 25 et 28 juin 1993.)

## YUGOSLAVIE

31 mai, 1<sup>er</sup> juin au 25 juin 1992 : **Président de la République.** M. Dobrica Cosic, écrivain serbe, 70 ans, premier Président, depuis le 15 juin 1992, de la nouvelle Yougoslavie (cf. *RE*, 63), a été destitué de ses fonctions, dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin, par le Parlement yougoslave, à l'initiative des ultranationalistes de Vojslav Seselj, chef du Parti radical (SRS), qui y contrôlent 30 % des sièges, appuyés par les socialistes serbes (ex-communistes, parti de M. Slobodan Milosevic).

A la Chambre des citoyens, 75 des 138 députés se sont prononcés en faveur de la destitution et 34 contre ; 10 bulletins étaient nuls. A la Chambre des républiques, 22 sur les 36 députés présents ont voté la destitution et 10 contre ; il y avait 4 bulletins nuls. L'opposition, sous couvert d'une argumentation fallacieuse de menace de coup d'Etat préparé par

M. Dobrica Cosic, s'est fondée sur la Loi fondamentale qui permet de démettre le Président en cas de violation de la Constitution.

C'est un jeune technocrate serbe de 40 ans, M. Zoran Lihc, président du Parlement de Serbie, qui a été élu à une très forte majorité par les deux chambres du Parlement fédéral, pour lui succéder.

Ces événements ne font que confirmer la domination de M. Slobodan Milosevic, Président de la Serbie, sur la Fédération nouvellement constituée (cf. *RE*, 62) (*Le Monde*, 3, 4 et 27-28 juin 1993 ; *Libération*, 2 juin 1993).